

Le Bulletin de Saint-Paul



Août 2020 - n°67

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : mairie-stpaul87@orange.fr
Site internet : <http://www.saintpaulenlimousin.fr>

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h - Samedi : 8h30-12h

⚠ Horaires d'été : du 6 au 26 juillet, et du 17 au 22 août, la mairie sera fermée le matin, et ouverte du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Adjoints : Paul BARGET, Nicole BERGER,
Louis CAUCHY, Claudie DEHAYS,
Madame le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseiller Départemental : Jean-Louis NOUHAUD
reçoit sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : Pierre VENTEAU
Tél : 05 55 70 68 92 - pierre.venteau@assemblee-nationale.fr

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h - Tél : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY
Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél : 05 55 09 24 61

⚠ Horaires d'été : la bibliothèque sera fermée du 6 au 26 juillet, et les 19 et 21 août.

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél : 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : samedi de 14h à 18h
Tél : 05 55 71 80 07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél : 05 55 00 50 03

Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblat : Chef de centre :
Stéphane PARENTEAU - Tél : 05 55 56 22 44

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard
15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
05 55 56 02 76

Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Le jeudi de 14h à 17h.

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^e lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Assistantes Maternelles

Animatrice : Christine FOUCHE,
Educatrice de Jeunes Enfants

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le mercredi de 15h30 à 19h

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis ou mardis.

C'est un service de la Communauté de Communes.

Tél : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnoblaf.fr

Déchetterie : Le Queyraud à Saint-Paul - Tél : 05 55 00 46 64

HORAIRES SAINT-PAUL

	Lundi - Mardi	10h-12h
HEURES D'ÉTÉ : Du 2 mai au 30 septembre	Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-19h
	Samedi	10h-12h 14h-18h
	Lundi - Mardi	10h-12h
HEURES D'HIVER : Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-17h30
	Samedi	10h-12h 14h-17h30
	Lundi - Mardi	10h-12h

SYDED : **Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers**

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :
ZA du Prouet - 59 rue de la Filature - 87350 Panazol
Tél : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

Autres services communautaires

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnoblaf.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
Tél : 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnoblaf.fr

Espace Aqua'Noblat :

Tél : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblat@ccnoblaf.fr

Ecole de Musique : Site de Saint-Paul

Tél : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnoblaf.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard
Tél : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnoblaf.fr
Site internet : www.tourisme-noblat.fr

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 11

Elections municipales

p. 9

COVID-19

p. 12 à 13

Travaux

p. 14 à 15

Travaux

p. 14 à 15

Adressage

p. 16

Les Artisans et Commerçants de Saint-Paul

p. 17

Hommage à M. Roux

p. 18

La Vie de la Commune

p. 19 à 21

La Tisane

p. 21

Ateliers ADPAD

p. 21

Les Commémorations

p. 22

Agenda 2nd semestre

p. 22

OPAH

p. 23

Incivilités

p. 24

Infos SYDED

p. 25

Histoire

p. 26 à 27

Edito



Le 15 mars, vous nous avez à nouveau accordé votre confiance.

Je tiens à remercier toutes les électrices et les électeurs qui se sont déplacés malgré la pandémie qui s'annonçait. Après une campagne délétaire, marquée par une rare violence, le résultat est sans appel, nous donnant une majorité encore renforcée, et sans équivoque au vu du

taux élevé de participation. C'est donc avec une équipe en partie renouvelée que nous allons poursuivre le projet commencé avec vous.

Cette équipe, elle n'a pas pu s'installer tout de suite, puisque, quelques jours après le scrutin, le président de la République annonçait le confinement.

La solidarité a été notre première préoccupation. Tous les élus, anciens et nouveaux n'ont pas attendu d'être installés pour entrer en action, notamment auprès des anciens les plus isolés : contacts téléphoniques réguliers, aide aux courses, portage de livres, distribution de masques...

La solidarité et l'entraide entre voisins se sont mises en place spontanément ; merci à toutes celles et tous ceux qui, quotidiennement et discrètement, ont proposé et apporté une aide aux autres.

Pendant toute cette période, le personnel administratif a pu répondre aux besoins du public, par téléphone et à distance, et les agents techniques présents ont assuré l'entretien de notre cadre de vie. A l'école, les agents ont assuré, auprès des enseignants, l'accueil des enfants de soignants. Je les en remercie tous vivement.

Avec le déconfinement, le 11 mai, et la réouverture de l'école, notre volonté a été de rouvrir non seulement les classes, mais aussi la garderie et la cantine. Un travail de préparation avec les enseignants et les agents a permis d'accueillir les élèves dans le respect du protocole très strict établi par le gouvernement.

Depuis le 11 mai, la vie a repris un cours plus normal : le conseil municipal a pu être installé le 26 mai, les divers chantiers ont redémarré... mais ce retour à la normale est progressif. Les fêtes et manifestations prévues ont été annulées, au vu des consignes sanitaires imposées. Car le virus continue à faire des victimes. Nous devons donc, collectivement, nous montrer prudents et continuer à appliquer les gestes barrières.

Soyez sûrs que, pendant les six années à venir, vous pourrez compter sur nous pour être à vos côtés et tenir nos engagements.

Pour finir, je n'oublie pas les félicitations pour tous ceux qui ont réussi leurs examens au cours de cette année scolaire si particulière.

Josiane Rouchut

Le Bulletin
de Saint-Paul

Août 2020 - n°67

Directeur de la publication :

Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Portrait

Gilles SALON,

Le « Papa des dinosaures » ou comment concilier deux passions



Certains d'entre vous ont peut-être eu la chance et la surprise d'admirer un magnifique diplodocus qui prend l'air de temps en temps à l'intersection des deux routes du charmant hameau de Crouzillat.

Cet animal étrange, venu d'une autre ère, est le « bébé » de Gilles Salon qui vient régulièrement dans la maison familiale où ont vécu ses grands-parents.

Gilles Salon, facteur à Limoges pour la partie professionnelle, n'a rien d'un homme ordinaire : dès son plus jeune âge, il est très intéressé par la vie des dinosaures dont il lit des récits dans des livres scientifiques. Au hasard d'un voyage à Paris avec sa famille, alors qu'il a 9 ans, il visite le muséum d'histoire naturelle et a un choc en voyant le squelette reconstitué d'un diplodocus en trois dimensions. Il est émerveillé devant les iguanodons, les allosaures et autres dinosaures, mais c'est le diplodocus qui retient particulièrement son attention de petit garçon.

De cette rencontre naît une vraie passion qui ne l'a plus jamais quitté. A l'école, il rêve d'être paléontologue mais la vie en décide autrement car Gilles rencontre aussi une deuxième passion, la course à pied.

Il se spécialise dans les courses « libres » qui se courent sur 24h, 48h et même 72h...

Cette catégorie de courses à pied exige un entraînement intensif et un mental d'acier. Gilles se distingue dans de nombreuses compétitions. On peut d'ailleurs retrouver ses résultats sur internet.

Mais l'amour des dinosaures n'a pas quitté Gilles qui décide d'allier ses deux passions. Il participe à de nombreuses courses en France, en Europe et même aux Etats-Unis pour le célèbre marathon de New-York. Chaque voyage est aussi l'occasion pour lui de visiter les plus grands muséums d'histoire naturelle : Berlin, Bruxelles, Londres, Zürich... Rien n'arrête la course de cet homme.

Un regret tout de même, ne pas avoir pu visiter en totalité le muséum de New-York qui était partiellement en réfection quand il était sur place.

Il court pour lui, pour le plaisir du sport, et met à profit ses voyages pour enrichir ses connaissances. Il lit les plus grands paléontologues, est à l'affût de toutes les nouvelles découvertes et continue sans cesse de se cultiver, d'approfondir ses recherches mais aussi de laisser libre cours à son imagination et à sa créativité.

Un de ses rêves : visualiser ce que peut représenter un dinosaure dans un milieu naturel.

Même s'il habite à Panazol, Gilles vient dès que possible se ressourcer dans la maison de ses grands-parents, à Crouzillat. Il décide donc de faire de l'ancienne grange un atelier afin de réaliser un diplodocus, les « longs cous » étant ses objets d'étude favoris dans la grande famille des dinosaures.

Gilles est très exigeant pour que ses réalisations soient à la fois les plus réalistes possible mais aussi esthétiques. Il cherche, tâtonne avec différents matériaux : ossatures de grillage sur des supports en bois, « peau » en jute et papier mâché, peinture et vernis marin... Rien ne le décourage. Il cherche la justesse des proportions, des couleurs, de l'expression.

Insatisfait d'une de ses réalisations, il vient de démonter un stégosaure dont le rendu final ne lui convenait pas.

Gilles a le même niveau d'exigence pour ses dinosaures que pour ses entraînements de course à pied et pour compléter le challenge, il s'est mis à l'aquarelle et peint tout au long de l'année des dinosaures dans ce qui aurait pu être leur milieu naturel. « 3 à 4 peintures par an » dit-il.

Ses talents et connaissances pourraient peut-être servir à l'illustration de livres sur ce sujet. C'est un autre de ses rêves.

Nous attendons avec impatience une réalisation « made in Saint-Paul » !

En attendant ce moment, si vos promenades vous mènent à Crouzillat, si vous avez la chance de surprendre un dinosaure et « le Papa des dinosaures », n'hésitez pas à engager une conversation. Gilles sera ravi de partager ses connaissances et vous découvrirez un monde qui explore les chemins d'un univers scientifique tout en laissant sa place à l'imaginaire. Un régal pour grands et petits !



Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE RENDU DU 27 JANVIER 2020

• AMÉNAGEMENT D'UNE BOUCHERIE ET D'UN SALON D'ESTHÉTIQUE : ATTRIBUTION DES LOTS

Marché lancé du 25 novembre 2019 au 16 décembre 2019. 27 entreprises ont répondu et 32 réponses ont été déposées et jugées recevables.

Le lot n°10, équipements techniques (four, fourneau, vitrine...) n'est pas attribué pour le moment. Une demande de négociation a été déposée. L'attribution de ce lot fera donc l'objet d'une prochaine délibération.

N° du Lot	Dénomination du Lot	Entreprises retenues	Montant HT en € entreprise retenue
1	Démolition - Gros œuvre	SAS EDIBAT	111 148,50
2	Menuiseries aluminium	BRANDY VERANDA	31 254,00
3	Electricité courants forts et faibles	SAS BETIC	28 000,00
4	Plomberie, ventilation	SARL NMPC	19 464,31
5	Cloisons/faux plafonds/menuiseries intérieures	AVS	25 813,15
6	Peinture, signalétique	SARL J.C. VACHER	5 326,75
7	Carrelage	ALLIANCE CARRELAGE	12 646,00
8	Production de froid	SAS TOUT POUR LE FROID	23 285,75
9	Monte-charge - Equipements cuisine - Cloisons alimentaires	TOUT POUR LE FROID	15 605,00

Vote : 11 voix pour, les élus minoritaires ayant refusé de participer au vote

COMPTE RENDU DU 25 FÉVRIER 2020

• MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA DÉNOMINATION DES NOMS DE RUES

La Voie Communale n°41 avait été nommée « Route d'Artrat » alors qu'il faut la nommer « Rue d'Artrat ».

Vote : 14 voix pour

• COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Comptes administratifs des budgets communal et lotissement « du bourg » en conformité avec les comptes de gestion du comptable public.

Budget communal :

	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	823 491,09	971 713,36	403 067,79	325 161,16

Le résultat d'exploitation 2019 du budget communal (solde positif de + 148 222,27 €) sera affecté lors du vote du budget.

Budget lotissement du bourg :

	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Lotissement du Bourg	38 605,83	38 605,83	38 605,83	38 605,83

La vente du terrain à l'ODHAC et la subvention du budget communal clôturent le budget lotissement du bourg.

• ASSOCIATION DES MAIRES ET ÉLUS DE LA HAUTE-VIENNE – COTISATION 2020

La cotisation à l'association des maires et élus de la Haute-Vienne s'élève à **313,49 €** pour l'année 2020.

Vote : 14 voix pour

• BOUCHERIE ET SALON D'ESTHÉTIQUE – ATTRIBUTION DU LOT N° 10

Concernant le lot n°10 « Equipements techniques », suite à la négociation ouverte avec les 2 entreprises qui avaient répondu au marché, une seule des deux a déposé une nouvelle offre. Il s'agit de l'entreprise **Tout Pour le Froid pour un montant de 31 305 € HT**. Après attribution de tous les lots, le montant total des travaux s'élève donc à 303 848,46 €, pour une estimation initiale de 335 500 €.

Vote : 11 voix pour, les élus minoritaires ayant refusé de participer au vote

• GROSSES RÉPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre de la consultation selon une procédure adaptée, lancée du 15 janvier 2020 au 14 février 2020, 5 offres ont été remises, toutes recevables. Suite à l'analyse effectuée par l'ATEC, il est proposé de retenir l'offre qui est économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de 109 709 € HT (tranche ferme et tranches optionnelles comprises).

Vote : 14 voix pour

• CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS SCOLAIRES

Cette convention rédigée par la Région Nouvelle-Aquitaine précise le périmètre et les modalités selon lesquels la Région délègue à la commune certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports

Municipalité

scolaires. Elle prend effet le 1^{er} juin 2019 pour s'achever le dernier jour de l'année scolaire 2021/2022 selon le calendrier établi par l'Éducation Nationale.

Vote : 14 voix pour

• CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (O.R.T.)

Créée par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN du 23 novembre 2018), l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) est un nouvel outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et autres partenaires (la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ANAH, les chambres consulaires, etc.).

En 2016, la communauté de communes de Noblat a été lauréate, conjointement avec la ville de Saint-Léonard-de-Noblat de l'appel à projet « attractivité des centres-bourgs ».

En 2019, elle a mis en œuvre pour 5 ans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), avec un volet Renouvellement Urbain pour les centres-bourgs de Saint-Léonard, Saint-Paul et Sauviat-sur-Vige.

Au vu de toutes ces constatations, il a été proposé de mettre en œuvre une Opération de Revitalisation du Territoire sur la communauté de communes.

Vote : 14 voix pour

• QUESTIONS DIVERSES

Travaux étang :

Les travaux de mise aux normes du répartiteur amont de l'étang débutent le 26 février. C'est l'entreprise TALLET qui a été retenue pour réaliser les travaux.

Dates du Printemps Culturel :

7 mars : concert BalàSam ; **21 mars** : rencontre des chorales Poly'Songs et Cantarella ; **11 avril** : théâtre « Nécromédie ».

Du 4 au 12 avril : exposition de tableaux « Les Rois Mérovingiens » dans la salle des associations.

Élections :

Établissement du tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote du 15 mars.

Le Bulletin de Saint-Paul N°67

NOUVELLE MANDATURE

COMPTE RENDU DU 26 MAI 2020

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers élus le 15 mars, et les déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux. Monsieur Yves PAUZAT, le doyen d'âge du conseil, prend ensuite la présidence, dénombre 12 conseillers présents (et 3 pouvoirs) et constate que le quorum est atteint.

• ÉLECTION DU MAIRE

Une seule candidate : madame Josiane ROUCHUT
15 bulletins : 2 blancs - 13 suffrages exprimés.

Mme Josiane ROUCHUT, ayant obtenu la majorité absolue, avec 13 voix, est proclamée Maire et est immédiatement installée.

• DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre d'adjoints est fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut pas excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal. Madame le Maire propose de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

Vote : 15 voix pour

• ÉLECTION DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue.

1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée :

Paul BARGET
Nicole BERGER
Louis CAUCHY
Claudine DEHAYS

15 bulletins : 2 blancs - 13 suffrages exprimés.

Ayant obtenu la majorité absolue, avec 13 voix, sont proclamés adjoints et immédiatement installés :

Paul BARGET 1^{er} adjoint, Nicole BERGER 2^e adjointe, Louis CAUCHY 3^e adjoint, Claudine DEHAYS 4^e adjointe.

• LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Copie remise à chaque élu.

Information donnée sur les articles L 2123-1 à L 2123-35 du CGCT consacrés aux « conditions d'exercice des mandats locaux », consultables et téléchargeables sur le site de Légifrance.

• TARIF CANTINE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Dans le cadre de la crise sanitaire, les enfants ne peuvent pas être accueillis tous les jours à l'école. Le forfait mensuel ne peut plus s'appliquer, et le prix établi pour les repas occasionnels pénaliserait les familles. Il est donc proposé d'établir un prix au repas, fixé à 2,40 €, calculé à partir du montant du forfait, applicable pendant toute la durée de la crise sanitaire.

Adoption à l'unanimité

Municipalité

COMPTE RENDU DU 4 JUIN 2020

• DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS ET DE FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Ces délégations autorisent le maire à régler certaines affaires sans l'aval du conseil municipal. 16 délégations sur 29 prévues par le CGCT ont été retenues et approuvées.

Vote : 14 voix pour

• DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES SYNDICATS ET ORGANISMES

Syndicat Intercommunal de Portage de Repas à Domicile

TITULAIRE	SUPPLÉANTE
BERGER Nicole	GIRAUD Claudine

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
PAUZAT Yves	DEMNET Julien
LEMARCHAND Frédéric	GRANDJEAN Olivier

Syndicat Énergies de la Haute-Vienne

CAUCHY Louis

Agence Technique départementale de la Haute-Vienne

BARGET Paul

Déléguée Sécurité routière

GIRAUD Claudine

Délégué Défense

BARGET Paul

Réfèrent Pandémie

LEMARCHAND Frédéric

Vote : 14 voix pour

• DÉLÉGATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Délégations définies par arrêté du maire :

NOM PRENOM	FONCTION	DÉLÉGATION
BARGET Paul	1 ^{er} adjoint	Urbanisme - Voirie
BERGER Nicole	2 ^e adjointe	Finances - Affaires sociales
CAUCHY Louis	3 ^e adjoint	Bâtiments - Travaux
DEHAYS Claudine	4 ^e adjointe	Affaires scolaires - Jeunesse et culture

LEMARCHAND Frédéric	Conseiller délégué	Environnement et communication
GIRAUD Claudine	Conseillère déléguée	Lien social et solidarités
PAUZAT Yves	Conseiller délégué	Gestion des salles municipales
DUCHE-NARBONNE Carole	Conseillère déléguée	Sport
GRANDJEAN Olivier	Conseiller délégué	Vie associative
DAVID Déborah	Conseillère déléguée	Activités périscolaires
DEMNET Julien	Conseiller délégué	Vie économique
LENOIR Magalie	Conseillère déléguée	Animation

• INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Vu les délégations définies, et dans le cadre de l'enveloppe globale définie par le Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités ci-dessous sont attribuées (pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique territoriale) :

- indemnité de fonction du maire : 46 %
- indemnité de fonction des adjoints : 15 %
- indemnité de fonction des conseillers délégués : 3 %

Vote : 14 voix pour

• BOUCHERIE - SALON D'ESTHÉTIQUE : AVENANT N°1 AU LOT N°1

Avenant n°1 sur le lot n°1 - Démolition gros œuvre : des travaux en moins pour un montant de 4 501,43 € HT, et d'autres en plus pour un montant de 10 870,42 € HT, pour une plus-value finale de + 6 369,59 € HT. Le nouveau montant des travaux s'élèverait donc à 310 218,05 € HT, soit une augmentation de 2,1 % de l'enveloppe initiale, inférieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre au stade de l'APD soit 335 500 €.

Vote : 13 voix pour et 1 abstention (Sabine VINCENT)

COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2020

Suite à la démission de Mme Sabine VINCENT le 17 juin 2020, la convocation pour le conseil municipal a été adressée à Mme Isabelle BOLA, suivante sur la liste. Mme BOLA a informé le conseil municipal qu'elle ne siégerait pas, et qu'elle allait envoyer sa lettre de démission. Le conseil siège donc ce soir avec 14 membres.

• AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

L'exercice 2019 dégage un excédent de fonctionnement de 148 222,27 €, auquel il faut rajouter l'excédent antérieur de 234 654,39 €. Il y a donc 382 876,66 € à affecter. Il est obligatoire de combler le besoin de financement de la section investissement, à hauteur

Municipalité

de 119 886,60 €. Le reste, à savoir 262 990,06 € est laissé en fonctionnement.

L'affectation du résultat d'exploitation 2019 est donc la suivante : 119 886,60 € à la section investissement, et 262 990,06 € à la section de fonctionnement.

Vote : 14 voix pour

• VOTE DU BUDGET COMMUNAL

Le budget primitif s'équilibre à 1 114 345,06 € en section de fonctionnement, et à 872 717,66 € en section d'investissement.

Des variations en section de fonctionnement, liées à la crise sanitaire, et notamment à la fermeture de l'école et des services de cantine et garderie pendant deux mois, et à l'achat de matériel de protection (désinfectants, gel hydro alcoolique, masques...).

Le budget lotissement étant clôturé suite à la vente du dernier terrain à l'ODHAC, le budget principal n'a plus à verser de subvention à ce budget.

Principales dépenses prévues en investissement :

- L'aménagement de la boucherie et du salon d'esthétique dans la grange.
- La fin de de l'aménagement de la cour de l'école, avec le drainage du talus et la réalisation des tracés dans la cour.
- Un programme de voirie important : réfection des routes de Lavaud de Cossas et de la Renaudie, à partir de l'école jusqu'à la route de Saint-Yrieix.
- L'achat de la signalétique de l'adressage : plaques de rue et numéros des habitations.
- La mise aux normes du répartiteur amont de l'étang.
- L'achat de deux radars pédagogiques.
- L'achat de matériel pour les services techniques.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions obtenues pour les différentes réalisations, à hauteur de 289 980 €, du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 28 136 € et de l'emprunt de 120 000 € contracté pour l'aménagement des commerces dans la grange.

Vote : 14 voix pour

• TAUX D'IMPOSITION 2020

Le budget s'équilibrant sans nécessiter l'augmentation de la fiscalité, il est proposé de maintenir les taux actuels pour l'année 2020 :

- Foncier bâti : 19,04 %
- Foncier non-bâti : 75,45 %

Pour rappel, la commune ne peut plus faire varier le taux de la taxe d'habitation, qu'elle ne perçoit plus. Elle perçoit en contrepartie une compensation établie sur la base de 2017.

Vote : 14 voix pour

• SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Rappel du principe d'une subvention de base de 150 € pour toutes les associations communales.

Pas de subvention versée cette année pour l'organisation de la Fête de l'Ane, qui n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

Dans ce cadre-là également, les voyages scolaires ayant été annulés, pas de demande de subvention du collège.

Détail des subventions : voir le tableau page 11.

Vote : 14 voix pour

• BOUCHERIE - SALON D'ESTHÉTIQUE : AVENANT N°2 AU LOT N°1

Cet avenant concerne le raccordement des commerces au réseau d'assainissement collectif, et la modification du réseau existant en réseau séparatif, pour un montant de 6321,60 € HT.

Vote : 14 voix pour

• GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SEHV

Le groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation, coordonné par le Syndicat Énergie Haute-Vienne, auquel la commune a adhéré en 2017, arrive à son terme. Le SEHV propose de reconduire ce groupement de commandes. Il est proposé de reconduire l'adhésion à ce groupement de commandes, la commune étant satisfaite du contrat qui s'achève, tant au niveau de la prestation réalisée que du coût.

Vote : 14 voix pour

• GARANTIE EMPRUNT ODHAC

La convention tripartite signée par l'ODHAC, le Conseil Départemental et la commune, établissait le financement des logements adaptés.

Pour financer les travaux, l'ODHAC a contracté un emprunt de 285 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour lequel le Conseil Départemental et la commune doivent se porter conjointement garants.

Vote : 14 voix pour

• DEMANDES DE SUBVENTION LEADER

Un dossier de demande de subvention avait été déposé auprès du PETR Monts et Barrages, pour les travaux de mise aux normes du répartiteur et de restauration des berges amont de l'étang. Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser cette demande de subvention.

Vote : 14 voix pour

L'achat de matériel pour la gestion différenciée des espaces verts, dans le cadre de la charte zéro pesticide, peut également faire l'objet d'une

Municipalité

subvention LEADER, à hauteur de 80 %. Il est proposé de déposer une demande de subvention pour l'achat de matériel pour les services techniques, pour un montant estimé de 8 000 € TTC.

Vote : 14 voix pour

• CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

La commission communale des impôts directs est composée du maire, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, nommés par le directeur départemental des services fiscaux. Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) parmi lesquels le directeur des services fiscaux retiendra les membres de la commission. Une liste est présentée.

Vote : 14 voix pour

COMPTE RENDU DU 10 JUILLET 2020

Madame le Maire accueille M. Sylvain MAGADOUX au sein du conseil, suite à la démission de Mme BOLA.

• DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le conseil municipal doit désigner 6 délégués : 3 titulaires et 3 suppléants. L'élection se fait à bulletin secret, les sièges sont attribués à la proportionnelle. 2 listes sont présentées.

Liste 1 : Josiane ROUCHUT, Paul BARGET, Claudine GIRAUD, Julien DEMNET, Nicole BERGER, Frédéric LEMARCHAND.

Liste 2 : Patrice LAVERNHE.

Vote : La liste 1, avec 12 voix, contre 2 pour la liste 2, voit tous ses délégués élus

Elections municipales

Résultats des élections municipales 2020

Inscrits : 954 Votants : 688 (72,12 % de participation) Blancs ou nuls : 32 Suffrages exprimés : 656

LISTE CONDUITE PAR	Nombre de voix	Pourcentage des suffrages exprimés	Sièges au conseil municipal	Sièges au conseil communautaire
Mme Sabine VINCENT	207	31,55 %	2	0
Mme Josiane ROUCHUT	449	68,44 %	13	3



De gauche à droite, en haut :
Claudine GIRAUD, Magalie LENOIR,
Yves PAUZAT, Frédéric LEMARCHAND,
Déborah DAVID, Olivier GRANDJEAN,
Julien DEMNET

Devant : Paul BARGET, Josiane ROUCHUT,
Nicole BERGER, Louis CAUCHY,
Sylvain MAGADOUX, Patrice LAVERNHE

Absentes sur la photo : Claudie DEHAYS
et Carole DUCHE-NARBONNE

Photo prise le 10 juillet

Communauté de communes

Le conseil municipal de Champnétery n'ayant été élu qu'au second tour, le 28 juin, l'installation des instances communautaires a été décalée. Au moment de la rédaction de ce bulletin, seul le président et les 5 vice-présidents ont été élus : Alain DARBON a été réélu à la présidence, Jean-Pierre ESTRADA a été élu 1^{er} vice-président avec une délégation générale, Josiane ROUCHUT 2^{ème} vice-présidente en charge de l'environnement, Alain FAUCHER 3^{ème} vice-président en charge de de l'attractivité et du développement, Jean-Pierre NEXON 4^{ème} vice-président en charge des services (école de musique, petite enfance et Aquanoblat), et Franck LETOUX 5^{ème} vice-président en charge du patrimoine communautaire.

Nous reviendrons dans le prochain bulletin sur le fonctionnement et la nouvelle gouvernance de la communauté de communes.

Municipalité

Budget 2020

Le vote du budget primitif est normalement réalisé chaque début d'année, avec le 15 avril comme date butoir. Compte tenu du confinement, l'installation du conseil municipal n'a pu être faite que le 26 mai 2020, et les communes avaient jusqu'au 30 juillet pour voter le budget.

C'est donc lors de la deuxième séance du nouveau conseil municipal, le 30 juin 2020, que ce budget primitif a pu être discuté. Il a été approuvé à l'unanimité des 14 membres présents (1 absent sans procuration).

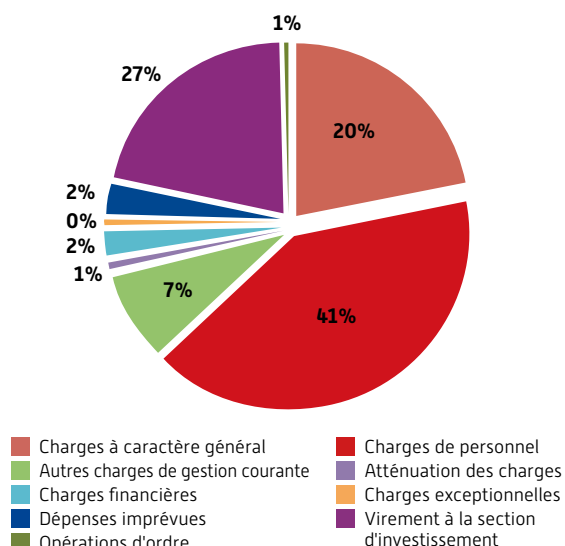
Un échange a permis de clarifier certains points et de présenter notamment les mesures budgétaires consécutives au confinement et à l'état d'urgence.

Section de Fonctionnement

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 114 345 €. Grâce à une gestion maîtrisée des dépenses, nous avons un excédent de fonctionnement de 382 876,66 €, qui va nous permettre de continuer les investissements, les rénovations et le développement de projets dans notre commune.

LES DÉPENSES

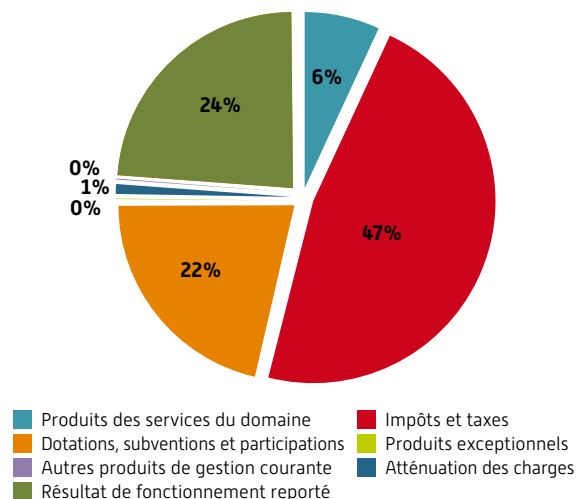
CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
011	Charges à caractère général	218 135,00 €
012	Charges de personnel	456 560,00 €
014	Atténuation de charges	7 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	76 745,00 €
66	Charges financières	24 490,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
022	Dépenses imprévues	18 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	305 891,06 €
040	Opérations d'ordre : dotations aux amortissements	7 224,00 €
TOTAL DÉPENSES		1 114 345,06 €



LES RECETTES

Le tableau ci-dessous résume les principaux postes qui composent les recettes de fonctionnement :

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
70	Produits des services du domaine	65 225,00 €
71	Impôts et taxes	520 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	252 020,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 030,00 €
013	Atténuation des charges	10 200,00 €
77	Produits exceptionnels	880,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	262 990,06 €
TOTAL RECETTES		1 114 345,06 €



Municipalité

Section d'Investissement

LES DÉPENSES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
16	1641 - Emprunts (remboursement du capital)	76 600,00 €
TOTAL CHAPITRE 16		76 600,00 €
20	20422 - Subventions OPAH	14 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 20		14 000,00 €
21	2128 - Aménagement cour école	3 138,00 €
	2128 - Drainage talus cour école	8 940,00 €
	2151 - Honoraires ATEC 2019	1 716,00 €
	2151 - Voirie 2020 (travaux + ATEC + Publicité)	136 000,00 €
	2151 - Radars pédagogiques	6 294,00 €
	2151 - Dénomination et numérotation des rues	17 040,00 €
	21534 - Borne terrain pétanque	973,00 €
	21538 - Mise aux normes répartiteur étang	12 756,00 €
	2183 - Matériel informatique (portable école)	670,00 €
	2188 - Matériel service technique zéro pesticide	8 000,00 €
	2188 - Hors programme	16 704,06 €
TOTAL CHAPITRE 21		212 231,06 €
23	2313 - Boucherie	450 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 23		450 000,00 €
001	Solde d'exécution cumulé	119 886,60 €
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES		872 717,66 €

LES RECETTES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
10	1068 - Couverture du besoin de financement section investissement	119 886,60 €
	10222 - Fonds Compensation de la TVA (FCTVA)	28 136,00 €
	10223 - Taxe Locale d'Equipeement	1 600,00 €
TOTAL CHAPITRE 10		149 622,60 €
13	1321 - DETR boucherie et salon d'esthétique (25%)	76 443,00 €
	1321 - DSIL boucherie	82 500,00 €
	1322 - Région Nouvelle Aquitaine (boucherie)	45 000,00 €
	1323 - Département (boucherie)	30 000,00 €
	1323 - Solde GRVC 2019 (subvention Conseil Départemental)	8 040,00 €
	1323 - GRVC 2020 (40%) (subvention Conseil Départemental)	43 883,00 €
	1323 - CTD dénomination et numérotation des rues (20%)	2 840,00 €
	1328 - SEHV - Poste autonome parking salle des fêtes	1 274,00 €
	TOTAL CHAPITRE 13	
16	1641 - Emprunt	120 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 16		120 000,00 €
40	2804411 - Amortissements travaux ilot sécuritaire RD 12	4 377,00 €
	28041512 - Amortissement PUP	2 847,00 €
TOTAL CHAPITRE 40		7 224,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	305 891,06 €
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES		872 717,66 €

CHAPITRE 13 : LES SUBVENTIONS

Petit glossaire

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (subvention de l'État)

CTD : Contrats Territoriaux Départementaux (subvention Conseil Départemental)

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (subvention de l'État)

SEHV : Syndicat Energie Haute-Vienne

Les subventions aux associations

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
A Fleur de Pierre	150,00 €
AAPPMA La Roselle	150,00 €
ACCA de Saint-Paul	150,00 €
Amicale Saint-Louis	150,00 €
Association des commerçants de Saint-Paul	150,00 €
La Marelle	300,00 €
La Pétanque Saint-Pauloise	150,00 €
Le Patch Paulois	300,00 €
Parar lo lop	150,00 €
Saint-Paul Anes	150,00 €
Saint-Paul Gym	150,00 €
Saint-Paul Rando	150,00 €
ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL	
FNATH	100,00 €
Secours Populaire	200,00 €

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
AFMD	100,00 €
Foot Sud	300,00 €
FNACA	150,00 €
GVA Pierre-Buffière	150,00 €
GVA Féminin	150,00 €
Foyer rural de St Léonard	150,00 €
Syndicat d'élevage du canton de Pierre-Buffière	150,00 €
ADHÉSION ORGANISMES (montant de la cotisation forfaitaire ou calculé au prorata du nombre d'habitants)	
Association des maires ruraux	56,00 €
Association des maires et élus de la Haute-Vienne	313,49 €
APMAC	100,00 €
SPA	793,17 €

La commune face au Covid

Du « nouveau monde » au « monde d'après » en passant par le pangolin...

Mi-mars 2020 une période de confinement a été instaurée en France au lendemain du premier tour des élections municipales.

Pour faire face à cette situation inédite et anxiogène, la municipalité a mis en place certaines actions, dans lesquelles les nouveaux élus, pas encore officiellement installés, se sont immédiatement impliqués.

Les élus, s'appuyant sur le registre du plan canicule, ont passé des appels téléphoniques, hebdomadaires au début, puis plus fréquents si le besoin s'en faisait sentir, pour savoir si des personnes isolées avaient besoin de courses, d'aides, etc. Ces appels ont permis de rompre l'isolement, et de vérifier que chacun allait bien en cette période particulière.

Les lecteurs âgés les plus assidus de la bibliothèque ont été approvisionnés : des sacs d'ouvrages leur ont été livrés, selon leur goût en matière de littérature. Au retour, ces sacs étaient mis « en quarantaine ».

La municipalité a mis à disposition et aménagé la salle Saint-Louis, afin d'installer un « cabinet COVID », pour permettre aux médecins d'assurer des consultations réservées aux patients présentant des syndromes grippaux. Une table d'examen a été prêtée par les kinésithérapeutes de Saint-Paul. L'esthéticienne a mis à disposition des tabliers

plastique. Des blouses et des gants ont été récupérés... Face à la pénurie de matériel, la solidarité s'est organisée. Une désinfection complète de cette salle était effectuée tous les matins par un agent communale.

Les secrétaires de mairie ont assuré leur poste à tour de rôle, pour maintenir une permanence téléphonique et un accueil physique en cas de nécessité.

Les agents des services techniques présents ont suivi les pompes de relevage et autres équipements d'assainissement, assuré autant que possible les tontes, en même temps qu'ils étaient sollicités par différentes tâches de manutention et de déménagement (installation salle covid, réorganisations de l'école...). Les divers dépôts sauvages à évacuer sur la commune sont à déplorer et n'ont pas franchement fait gagner du temps.

Des messages hebdomadaires de Saint-Paul Infos ont permis de relayer les informations au fur et à mesure que la solidarité se mettait en place.

Merci à toutes les personnes qui se sont engagées dans l'aide et l'entraide au cours de ces semaines de confinement. Merci à tous les commerçants et artisans qui ont inventé de nouveaux fonctionnements pour faciliter cette période.



Les commerces s'organisent : Drive, livraisons, plats à emporter...



COVID-19

La solidarité se développe



Les adhérentes du Patch Paulois, des couturières locales, amatrices ou professionnelle (Elena couture d'Eyjeaux) ont réalisé bénévolement des masques en tissu. Cela a permis la distribution de plus de 400 masques aux habitants de Saint-Paul, en commençant par les plus âgés, en attendant la livraison des masques commandés par la mairie.



Elena couture



Salle consultations COVID dans la salle St Louis



Don de pain pour le Secours Populaire par la boulangerie LOURADOUR



Aide gratuite à l'usage du numérique avec Ntech Conseil

Merci pour vos nombreux messages de soutien et d'encouragements reçus sur Saint-Paul Infos !

École

En raison de la crise sanitaire, les écoles ont été fermées à compter du lundi 16 mars jusqu'au 11 mai.

L'école de Saint-Paul a toujours été ouverte, puisqu'elle a accueilli ponctuellement des enfants de personnels soignants pendant le confinement. Ces enfants ont été pris en charge sur la même amplitude horaire que d'habitude : pendant le temps scolaire par les enseignants à tour de rôle et l'ATSEM, et pendant le temps de garderie et l'interclasse par les agents communales. Ménage et désinfection étaient faits tous les soirs d'ouverture de l'école.

Les classes ont repris le 14 mai, après deux jours de « prérentrée », bien nécessaires pour permettre aux enseignants et aux personnels communaux d'organiser le protocole d'accueil édicté par le ministère.

Le frein principal dans les conditions sanitaires imposées résidait dans le gabarit pas franchement visionnaire des salles de classes construites a minima en 2008, et qui ne pouvaient pas accueillir plus de 8 enfants en même temps...

Afin d'assurer le meilleur service aux familles et de permettre aux enfants de retrouver certaines habitudes malgré une ambiance déjà assez anxiogène, la municipalité a, dès le départ, souhaité ouvrir la garderie matin et soir aux horaires habituels, et ouvrir également la cantine. Alors que le protocole envisageait la possibilité de repas froids (pris dans les classes), les élèves présents à l'école ont toujours eu des repas chauds, servis à la cantine. Toute cette période, avec l'enchaînement de plusieurs protocoles, a signifié réorganisation, désinfection, modification des horaires et des locaux... et beaucoup d'adaptation, sans parler du coût financier pour la commune. Merci aux enseignants et aux agents pour leur implication dans l'intérêt des enfants.



La désinfection des locaux



Les ateliers périscolaires n'ont pu se dérouler que sur les deux premiers trimestres de l'année scolaire. Nous n'avons pas pu faire le pot de remerciements habituel, mais nous tenons à remercier tous les bénévoles qui animent les ateliers et les études surveillées.

Répartiteur étang



Suite à une consultation, l'entreprise Tallet, spécialisée dans le travail sur les étangs, a été retenue pour réaliser les travaux de la dernière phase de mise aux normes du plan d'eau. Cet ultime aménagement consistait à régler les seuils d'alimentation et de dérivation de l'étang conformément à la réglementation du 30 décembre 2006. Cette mise aux normes évite de mettre à sec le ruisseau en cas de sécheresse.

Après la réalisation du bassin de décantation en 2017, les injonctions de l'arrêté préfectoral datant de 2012, demandant le respect de la réglementation, sont maintenant entièrement respectées.

Le fascinage doit renforcer la berge en rive gauche du ruisseau de Rebeyrolle, en amont du répartiteur (80% du coût des travaux est subventionné par le programme LEADER de Monts et Barrages).

RIS



Le RIS (Relais Infos Services) est intervenu du 13 au 15 mai pour l'arrachage des chardons et autres rumex du cimetière.

Ils interviendront de nouveau les 27 et 28 juillet ainsi qu'en octobre.

Le Bulletin de Saint-Paul N°67



Radars pédagogiques

Les radars commandés ont été réceptionnés, ils seront installés prochainement avenue de Limoges et dans la descente de Trentalaud.

Travaux la Boucole

Les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique ont été réalisés en début d'année.



Panneau Lumineux

Comme vous avez tous pu le constater, le panneau lumineux souffre d'une obsolescence certaine. Une réflexion est actuellement en cours, et des devis sont demandés, pour son éventuel remplacement, à un coût et un service plus adaptés.



Voirie

Les travaux de Grosses Réparations de Voirie Communales (GRVC) ont eu lieu ce mois de juillet. Ils concernaient les voies communales 38 et 39 (entre le Queyraud et les Rouchilloux). Ces travaux ont été effectués par l'entreprise PIJASSOU.

Initialement prévue pour aller jusqu'à l'école, cette réfection de la chaussée s'est arrêtée à la Boissière en raison des travaux concomitants sur les conduites d'eau potable.

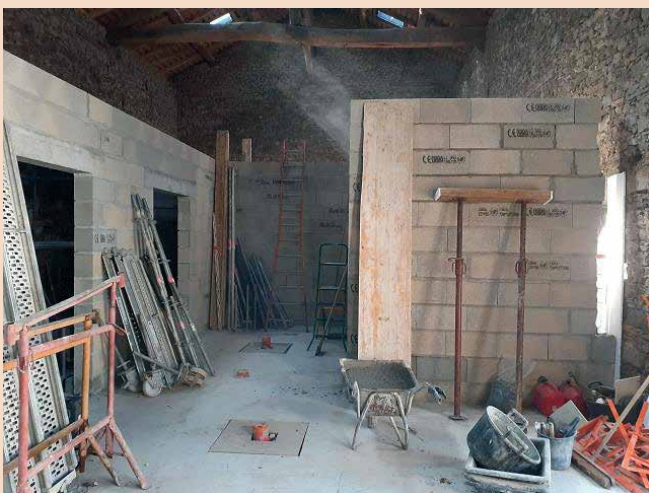
En raison de la crise sanitaire et du confinement, ces différents travaux initialement prévus pour ne pas se superposer, se sont retrouvés concurrents. Les travaux de voirie manquants seront donc repris ultérieurement.



Boucherie et Salon d'esthétique

Les travaux de la boucherie et du salon d'esthétique avancent à grands pas malgré l'arrêt total durant la période COVID...

L'ouverture est prévue pour la fin de l'année.



SIAEP des Allois

Différents chantiers du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) des Allois sont en cours sur la commune. L'entreprise mandatée est la SADE.

Mise en place de compteurs de sectorisation :

Il s'agit de la mise en place de compteurs sur le réseau d'eau potable afin de mieux contrôler les flux de celui-ci et détecter les éventuelles fuites. C'est un outil de gestion pour le SIAEP.



Compteurs de sectorisation à l'angle de la rue du 11 novembre avant la mise en place de la chambre protectrice.

Remplacement d'une canalisation d'eau potable rue des Écoles et aux Rouchilloux :

Il s'agit de remplacer une conduite vétuste nécessitant de fréquentes interventions de la part du fermier afin de garantir la qualité de l'eau. Le linéaire de canalisation à remplacer est de 890 mètres et 36 branchements sont à reprendre ainsi que la pose d'un poteau incendie à l'école. La première partie des travaux a eu lieu en aérien, c'est à dire par creusement d'une tranchée jusqu'à l'école. Le remplacement de la conduite aux Rouchilloux se fera par éclatement, c'est-à-dire en introduisant une nouvelle conduite dans l'ancienne.



Creusement de fosses aux Rouchilloux afin de permettre la mise en place de la nouvelle canalisation par éclatement.

Ultérieurement, le syndicat projette également le remplacement d'une canalisation très ancienne entre Saint-Bonnet-Briance et Saint-Paul (le long de la D12).

Adressage

Qu'est-ce qu'un adressage, et à quoi sert-il ?



La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif l'obtention d'adresses normées sur la commune. Il doit répondre aux principes suivants :

- **Localiser chaque bâti** (habitations, commerces, entreprises, sites publics) **y compris l'habitat dispersé ou isolé** grâce au **nom de la voie** par laquelle on y accède, et par son **positionnement** dans cette voie.
- **Respecter** les normes de l'adresse.
- **Anticiper** les projets d'aménagement à venir et les futures créations d'adresses.
- **Reporter** les adresses créées dans la **Base Adresse Nationale (BAN)** et sur le **terrain**.
- **Valider** les adresses de la **Base Adresse Nationale (BAN)** et **corriger** ses erreurs ou imprécisions.

L'adressage est un élément clé dans la vie de nos sociétés modernes :



La période du confinement nous a permis de bien avancer sur l'adressage. Après avoir terminé la phase de dénomination des voies communales, nous avons finalisé l'attribution des numéros. Chaque habitation a désormais son numéro. Pour l'attribution des numéros, nous avons écarté la méthode « métrique », où les numéros représentent la distance en mètres entre le début de la voie et l'entrée du bâtiment ; certaines voies étant très longues, nous aurions eu des numéros à 4 chiffres en pleine campagne ! Nous avons opté pour attribuer un numéro tous les 25 m, comme plusieurs communes voisines.

Après une ultime vérification, la commande des panneaux et plaques de rue ainsi que des numéros a été passée. Un certificat d'adressage sera remis à chaque foyer afin de communiquer sa nouvelle adresse.

Toute cette procédure a pu vous paraître longue. Ce travail a été commencé en 2016 et nous en voyons enfin le bout. Il faut savoir que c'est un travail minutieux, et plus nous nous mettons à la tâche, plus nous trouvons des changements à faire. Ce sont 92 voies qui ont été dénommées et 442 numéros attribués.

Nous avons pu réaliser tout ce travail grâce à l'aide du Système d'Information Géographique, un service de Limoges Métropole.

L'adresse normée est constituée du nom d'une voie et d'un numéro. Mais chacun demeure attaché au nom de son hameau ou de son lieu-dit qui pourra être maintenu dans l'intitulé de l'adresse.

Ainsi, monsieur Arnaud Leblanc, dont l'adresse sera route des Bessades, a décidé de faire réaliser deux panneaux de lieu-dit "Moulin Grand", dont il a fait don à la commune, et qui ont été installés cet hiver par les services techniques.



Hommage à M. Roux



M. Gilbert ROUX, maire de Saint-Paul de 1971 à 2001, est décédé le 6 juin dernier. Sa famille n'a souhaité ni la publication du décès, ni des obsèques « officielles ». Madame le Maire était présente à la cérémonie avec quelques habitants de la commune, et une gerbe a été faite au nom du conseil municipal.

Gilbert ROUX est élu maire de Saint-Paul en mars 1971. Il succède à M. Mouret maire depuis 1947. Il est alors receveur des Postes, c'est-à-dire quelqu'un qui sait compter.

La société a considérablement évolué au cours des années précédentes, mais Saint-Paul est un bourg encore essentiellement rural dont les enfants partent travailler et vivre dans les grandes villes (la population a diminué d'un tiers au cours des 20 précédentes années).

Entouré d'une équipe connaissant bien la commune, il fait de l'école son premier chantier : Il regroupe les écoles de filles, de garçons et la cantine sur le site actuel, dans des locaux neufs, bien chauffés et dotés... d'un téléphone.

De nombreuses infrastructures sont développées ensuite : construction d'une nouvelle poste, avec un appartement pour le receveur, création du lotissement du Métayer, création de nombreux réseaux : égouts, éclairage public, trottoirs,

goudronnage de voies communales, et alimentation en eau potable de nombreux hameaux (La Petite Gardelle, Le Grand Chaleix, La Boissière, La Renaudie, Nontyon, Gentaud, Les Ribières, Allier, Arfeuille, Cruzillat, Le Puyfraud...). Une décharge municipale voit le jour sur le site de l'actuelle déchetterie, on perce la rue Lafay entre l'avenue de Limoges et la rue du Stade. On voit également apparaître... une cabine téléphonique. Ses mandatures verront également la création de l'école de musique municipale, ainsi que de nombreuses manifestations associatives qui feront largement connaître la commune (Carnaval, course de côte, feu d'artifice...). Au cours de ses 5 mandats, il donnera à Saint-Paul l'allure générale que l'on connaît aujourd'hui.

Quelqu'un qui savait compter on disait, donc qui ne dépensait pas à la légère, mais à qui on doit reconnaître la qualité de savoir investir dans des projets plutôt visionnaires : doter la commune d'atouts touristiques ou structurels susceptibles d'attirer et retenir des gens sur place. Nous citerons en exemple la création artificielle du plan d'eau, avec l'achat des terrains aux Pradelles, puis ultérieurement la construction de la salle des fêtes. Mal comprises sur le moment, ces réalisations furent parfois qualifiées de « surdimensionnées » ou coûtant des « sommes folles » ; elles sont pourtant devenues des attraits indéniables de la qualité de vie *made in Saint-Paul* d'aujourd'hui.

Comme il l'écrivait lui-même : « *Il n'y a que ceux qui n'entreprennent rien qui ne risquent pas de rencontrer la difficulté* ».



La Vie de La Commune

Quelques images du semestre écoulé



Cérémonie des vœux

Clôture de la ronde des cérémonies de vœux, devant une salle comme tous les ans bien remplie. Un moment d'échanges convivial entre les élus et les habitants de la commune.

Repas des aînés



Toujours la recette qui gagne : une déco sympathique, un délicieux repas concocté par Laurent, des Deux Cygnes, des aînés contents de se retrouver, accompagnés en chansons et musique par le Balàsam.

Parar lo lop



Bal trad annuel organisé – tradition oblige ! – le 3^e samedi de janvier.



La Vie de la Commune

Colis des aînés

Ce sont près de 200 colis qui ont été préparés pour les aînés de plus de 70 ans qui ne sont pas venus au repas, et pour les résidents des maisons de retraite. Toujours élaborés avec des produits locaux, ils ont, comme tous les ans, été distribués par les élus début février.

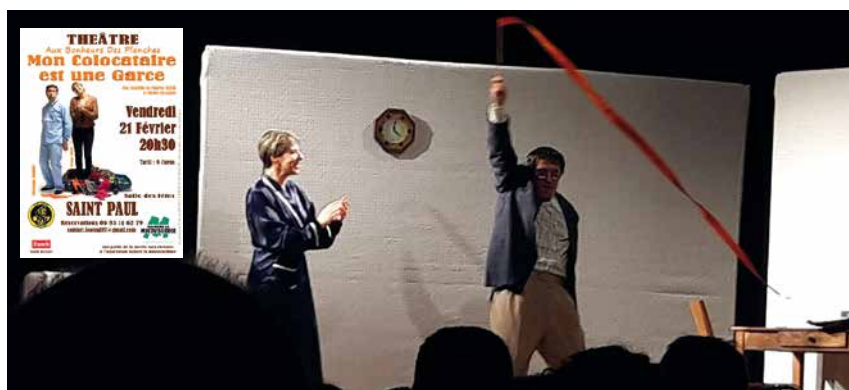


Troubadours de la Combade

Salle comble, comme à chaque venue de la joyeuse troupe de Saint-Denis-des-Murs, invitée par l'ACCA le 14 février.

Théâtre Foot Sud

Pas de loto pour Foot Sud 87 cette année, mais du théâtre, le 21 février, avec la compagnie Au bonheur des Planches, et une bonne action en prime : une partie des recettes de la soirée a été reversée à l'association Vaincre la mucoviscidose.



Printemps Culturel BalàSam



Il devait faire l'ouverture du Printemps Culturel, il en aura été le seul spectacle, une semaine avant le confinement. Sam a ses fidèles à Saint-Paul, et les fidèles en amènent d'autres... une belle ambiance dans la salle ! Après la période critique traversée par tous les intermittents du spectacle, nous espérons retrouver au plus vite Sam et ses comparses !

La Vie de La Commune

Boite à livres de l'école

Une boîte à livres a été réalisée dans le cadre des ateliers périscolaires avec les enfants, sous la houlette d'un employé communal et avec des matériaux de récupération. Elle a été placée sous l'attente abritée à l'entrée de l'école. Pour son inauguration le 17 février, juste avant le conseil d'école, chaque membre du conseil (élu, enseignant, parent, DDEN) avait été invité à déposer un ouvrage à l'intérieur.

Rappelons le principe des boîtes à livres : on peut y déposer, prendre et/ou ramener des livres en bon état et d'un bon contenu. Une étagère est dédiée à la littérature enfantine, une autre aux ouvrages pour adultes.



Inauguration ODHAC



Le mardi 30 juin 2020, a eu lieu l'inauguration de la résidence de logements adaptés située « rue des Érables », en présence de Gilles BEGOUT, Président de l'Odac87 et Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

L'ensemble, réalisé par Anne SIMON, architecte, idéalement situé à proximité de tous les services, propose 4 pavillons de type 2, adaptés aux personnes à mobilité réduite. Cette opération est le fruit du partenariat entre le Conseil Départemental, la commune de Saint-Paul et l'Odac87, maître d'ouvrage.

Dès le lendemain, 1^{er} juillet, l'ODHAC remettait les clés aux 4 locataires, à qui madame le Maire et Mme BERGER, adjointe aux affaires sociales, étaient venues souhaiter la bienvenue.

La Tisane

Tisane du 4 mars 2020

Nous ne pouvons que souhaiter pouvoir reprendre rapidement les rencontres du mercredi après-midi, mais pour le moment, les conditions ne sont pas réunies.



Ateliers ADPAD



Fin février, l'atelier des vélos cognitifs a, pour sa deuxième séance, remporté un vif succès. Les ateliers n'ont pas repris, mais le groupe est resté en contact téléphonique dès le début du confinement. Depuis le 11 mai, les appels continuent, ainsi que de petites visites, tout en respectant les gestes barrières.

Les Commémorations

Pas de cérémonie le 19 mars en début de confinement, des cérémonies en comité restreint le 26 avril et le 8 mai : une ambiance très particulière, mais les élus ont tenu à honorer la mémoire des victimes de la déportation et la victoire sur le nazisme.



Le Monument fleuri



26 avril



8 mai



18 juin

Agenda 2nd semestre

L'agenda présenté ici est celui établi dès le début de l'année, voire avant, comme la grande exposition préparée depuis des mois par le Patch Paulois à l'occasion du 20^e anniversaire de la création du club. La tenue de toutes ces manifestations est bien entendu liée à l'évolution de la situation sanitaire.

1^{er} septembre	Rentrée des classes
10 septembre	Passage Tour de France sur la D7 bis
10 octobre	Jour de la nuit
15 au 20 octobre	Exposition du 20^e anniversaire du Patch Paulois

11 novembre	Commémoration
11 et 28 novembre	Atelier décors de Noël
14 novembre	Loto de la Marelle
22 novembre	Culture au grand jour « Couleur Chabrette »
5 et 6 décembre	Téléthon
18 décembre	Fête de Noël de l'école

Lancement de l'OPAH-RU « Nobl'habitat »



Bénéficiez d'un accompagnement royal !
Subventions / Appui technique / Conseils

La convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Territoire de Noblat a été signée le lundi 4 novembre 2019.

Avec Nobl'habitat, la Communauté de Communes de Noblat se dote d'un nouvel outil permettant de conforter l'attractivité du territoire et d'améliorer les conditions de vie de ses habitants.

Initiée par la Communauté de Communes, elle réunit un large partenariat (l'État, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental de la Haute-Vienne, l'Anah, les Communes, l'Action Logement, la Banque des Territoires, Procivis Nouvelle-Aquitaine, la Fondation Abbé Pierre) en faveur de l'amélioration des logements du territoire.

Ce dispositif qui va durer 5 ans, est une véritable opportunité pour les propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif et financier pour la réalisation de travaux dans leur logement.

La Communauté de Communes a confié l'animation de ce programme à SOLIHA Limousin. Cette **assistance gratuite et personnalisée** permettra aux propriétaires de définir un projet en adéquation avec leurs besoins et leurs moyens financiers et d'optimiser son financement grâce aux aides mises en œuvre.

Agir pour le bien-être des habitants

Avec Nobl'habitat, la Communauté de Communes de Noblat poursuit son engagement en faveur :

- de l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants,
- de l'attractivité du territoire et notamment de ses centres-bourgs,
- du soutien à l'activité des entreprises locales du bâtiment,
- et de la réduction de l'impact écologique et économique des consommations énergétiques des logements.



© Miltvoj-Kuhar

Travaux éligibles

- Travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, menuiseries...).
- Travaux d'adaptation permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.
- Travaux de réhabilitation globale des logements dégradés sur l'ensemble du territoire communautaire.
- Réhabilitation de logements à destination locative, et ravalement des façades sur les centres-bourgs de Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Paul et Sauviat-sur-Vige.

Quel accompagnement dans le cadre de l'OPAH-RU ?

1. **L'étude du pré-projet** : l'équipe SOLIHA étudie les conditions de recevabilité de votre projet et vous déterminez ensemble une date de visite à domicile par un technicien SOLIHA.
2. **La visite technique** : le technicien SOLIHA réalise un état des lieux de votre logement. Il établit avec vous un programme de travaux pertinent techniquement et financièrement.
3. **Les subventions** : vous validez avec SOLIHA le programme de travaux et le plan de financement. Puis SOLIHA dépose votre dossier auprès des financeurs.
4. **Les accords** : les financeurs instruisent votre dossier et le valident pour pouvoir lancer les travaux.
5. **Les travaux** : votre chantier est lancé. Une visite de fin de travaux est réalisée par l'équipe SOLIHA pour vérifier le bon déroulement et la finalisation de celui-ci. Le paiement du solde des aides est réalisé par les financeurs.

Pour plus d'informations

- Contactez l'opérateur **SOLIHA Limousin** au **05 55 10 70 17** ou lors des permanences dans les mairies de Saint-Léonard, Saint-Paul et Sauviat-sur-Vige .
- Permanences de SOLIHA à la mairie de Saint-Paul (inscription préalable au **05 55 10 10 17**) :
 - Mercredi 19 août
 - Mercredi 21 octobre
 - Mercredi 16 décembre

Incivilités

Billet d'humeur

Ce qui est bien avec l'espèce humaine, c'est qu'on n'est jamais déçu !

Depuis toujours, et sans doute bien au-delà de Néandertal, il y a une vraie capacité à se décharger de ses détritrus. Chez les autres bien entendu.

Ce qui serait intolérable dans nos jardins civilisés trouve toujours une bonne raison pour s'abandonner dans d'autres lieux, de préférence déserts, faut pas pousser non plus.

Si les dégradations diverses sont souvent le fait d'adolescents irrespectueux, on peut s'interroger sur cette délinquance à la bonne franquette, comme si c'était beaucoup moins grave de souiller le territoire que de balancer un caillou dans un carreau



ou un tag sur un mur. Et pour le respect, les adultes n'ont finalement rien à envier aux adolescents précédemment cités.

Confinement ou pas, l'humanité croit toujours à l'objet magique qui fera disparaître nos déchets, que ce soit le camion à ordures, le Père Noël ou encore l'agent communal.

Le problème, c'est que le camion à ordures n'a rien de magique et que l'agent communal n'a pas l'option Père Noël dans sa fiche de poste. Tout cela pour dire que toutes les décharges sauvages sont systématiquement déclarées à la gendarmerie, puisque les déchets, c'est comme les vacances ou une table au restaurant, cela se prévoit. Et comme on dit des moutons : si chacun gère son déchet, le troupeau sera bien gardé.

Par ailleurs, les agents de la commune ne sont pas qualifiés en magie pour faire disparaître les dépôts sauvages... mais éventuellement pour les restituer au propriétaire, aussi civilisé soit-il, lorsqu'il est identifié.

Quitte à mettre Néandertal aux commandes du tractopelle si besoin !



EN CAS DE DÉPOT SAUVAGE, QUELLE SANCTION ?
Une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 1 500 euros, voire la confiscation du véhicule

Les consignes de tri évoluent : depuis le 1^{er} juillet, tous les emballages plastiques se trient !

Cette extension des consignes va **simplifier le geste de tri pour les habitants** : en plus des bouteilles et flacons plastiques, ce seront **toutes les barquettes en plastiques, les pots et toutes les boîtes en plastiques, les sacs, sachets et films plastiques, mais aussi tous les petits emballages métalliques : capsules de café, emballages vides de médicaments, bouchons métalliques...** qui pourront se trier.

Tous ces emballages sont à déposer dans les **conteneurs jaunes** des éco-points implantés sur le territoire du SYDED.

Les bons gestes :

- Ne pas laver les emballages, ils doivent juste être vides de tout contenu.
- Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.
- Déposer les emballages en vrac ou éventuellement en sac.
- Les opercules de yaourt, de barquette ou de viande peuvent être triés (comme les films plastiques).
- Les papiers kraft sont à mettre dans le conteneur bleu dédié au papier.
- Ne pas compacter les bouteilles, flacons et briques pour un tri plus efficace.
- Toutes les consignes sont à retrouver sur le site du SYDED : www.syded87.org ou sur www.consignesdetri.fr développé par CITEO.

Cette extension, selon une étude menée en 2016 par CITEO, devrait permettre d'améliorer les performances de recyclage d'environ 4 kg/hab/an : 2 kg/hab/an de pots, barquettes et films recyclés (50% de chaque environ) et un effet d'entraînement équivalent sur les autres matériaux.

Toutes les bouteilles ... **Tous les flacons et bidons** ...

Toutes les barquettes ... **Tous les pots et les boîtes** ...

Tous les sacs et sachets ...

Tous les films ...

Tous les emballages en métal y compris les petits ...

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !

- 1 Vous triez tous vos emballages en plastique...
- 2 ...ils sont collectés et déposés au centre de tri.
- 3 Le centre de tri sépare les matériaux et les compacte en balles.
- 4 Les balles de plastique sont acheminées au centre de régénération.
- 5 Ces nouvelles matières premières sont : réduites en paillettes... puis en granulés.
- 6 ...prêts à être transformés en produits finis.

Nouveaux emballages : bouteilles, flacons de lessive, de produits d'entretien, etc.
Produits fabriqués : tubes, arrosoirs, pièces automobiles, fibre de rembourrage, pulis polaires etc.

A jeter ? A trier ? Téléchargez l'appli Guide du tri

Disponible sur l'App Store | Disponible sur Google play

Pour tout savoir sur l'extension des consignes de tri, pour savoir où vont les déchets que vous avez triés, rendez-vous sur le nouveau site Internet du SYDED : <http://www.syded87.org>

Vous y trouverez aussi toutes les informations sur les déchetteries, éco-points... et aussi des fiches pratiques sur le compostage et le broyage de vos déchets verts, des fiches de recettes anti gaspi...

SAINT-POL 1569, Le temps des calamités

Le dernier jour de février 1599, Joseph Germain de La Pomélie, faisait la déclaration suivante, devant témoins, chez Maître François Bonnet, notaire à Saint-Pol :

« Noble Joseph Germain de la Pomélie, écuyer, a perdu tous ses documents familiaux dans l'incendie qui a eu lieu à la saint Jean-Baptiste 1569, tant par les armées du roi que celles de la réforme, qui prirent et reprirent plusieurs maisons du bourg, brûlèrent en partie et pillèrent la maison noble de la Pomélie. Les témoins ont attesté avoir vu brûler et piller cette maison et même tuer une fille de La Judie d'un coup d'arquebuse. »¹

En 1569, nous sommes en pleine guerre de religion, et le Limousin, plus particulièrement nos cantons de Pierre-Buffière et Saint-Léonard, en deviennent le théâtre d'opérations principal.

L'instabilité politique et l'insécurité sont chroniques dans une région qui se remet difficilement des souffrances issues de la guerre de Cent ans au siècle précédent, avec son lot de calamités : les disettes sont fréquentes et les épidémies récurrentes (la peste est à Limoges en 1563 et la chronique rapporte « 1800 morts de contagion »² en 1565 à Saint-Léonard). L'insécurité est durable : des ponts-levis font leur apparition aux ponts Saint-Étienne et Saint-Martial de Limoges en 1567 pour se protéger des bandes.

Dans les campagnes, la militarisation va croissante. Les villageois fortifient quelques demeures et leur église, comme celle de Saint-Pol, car c'est bien souvent le seul édifice de la paroisse ayant quelque apparence de solidité. Les vestiges encore visibles suggèrent des travaux effectués par des paysans et des artisans ruraux, sur des défenses héritées de la guerre de Cent ans, qui sont remaniées : les murs sont presque aveugles, avec des couronnements défensifs, parfois des canonnières et des archères.



Chevet de l'église : Les contreforts carrés constituent de véritables tours d'angle, avec des corbeaux en quart de rond qui ont dû supporter un hourdage.

La chronique rapporte également des hivers rigoureux et neigeux, comme celui de 1572-73 qui vit « les vignes et les noyers geler, et il y eut si grande disette que le setier de seigle se vendait 10 fr »³. Rappelons qu'à cette époque des vignes poussent sur les coteaux de toutes les communes (le « chemin des Vignes » de Saint-Paul en garde le souvenir).

Le Bulletin de Saint-Paul N°67



Carte de Limosin par Christophe Tassin en 1634 (source Gallica NF)

Mais nous sommes dans le « petit âge glaciaire » depuis le XIV^e siècle avec des baisses de moyennes de température très nettes par rapport à celles que nous connaissons depuis la fin du XIX^e siècle. Le sol du Limousin est pauvre, et la nature difficile. C'est pourtant vers nos actuels cantons que se dirigent plusieurs armées aux dimensions considérables pour l'époque (environ 25 000 hommes de chaque côté).

Au printemps 1569, la guerre fait retour dans le Limousin et la Marche. Au moment de la troisième guerre de religion, l'armée protestante commandée par Coligny (accompagné du jeune Henri de Navarre, futur Henri IV, âgé de 16 ans) arrive de l'Ouest et se rapproche de provinces partiellement acquises au protestantisme, surtout à la campagne. Arrive en renfort de l'Est, et précédé d'une réputation détestable, le corps expéditionnaire du duc de Deux-Ponts, venu d'Allemagne pour faire sa jonction avec l'armée protestante.

L'armée royale et catholique du roi Charles IX, conduite par le duc d'Anjou, frère du roi, s'interpose et arrive du Nord. Le 9 juin, il est à Limoges. Cette armée est renforcée de troupes italiennes envoyées par le pape Pie V qui remonte du Sud et passent par Linards et Saint-Bonnet en direction de Pierre-Buffière. [La reine Catherine de Médicis est à Limoges le 19 juin pour s'entretenir avec le commandant italien].

En fait, lorsque les armées royale et allemande se présentent dans le nord du Limousin, elles sont d'abord lancées dans une course poursuite, chacune voulant empêcher l'autre de franchir la Vienne et de se saisir de Limoges. Des escarmouches ont lieu avec des troupes catholiques envoyées de Limoges le 29 mai 1569 et commandées par « le capitaine Massès se portant en avant avec quelques compagnies attendre l'ennemi à Saint-Léonard »⁴ pour empêcher le passage de la Vienne. Les troupes allemandes du duc de Deux-Ponts parviennent néanmoins à traverser le fleuve à Saint-Priest-Taurion et imposent une garnison à Saint-Léonard. Pendant ce temps, les seigneurs locaux choisissent chacun leur camp. Les seigneurs de Pierre-Buffière, ceux de Linards et de Bonneval penchent pour les protestants. Limoges est maintenant solidement

Histoire

tenue par les catholiques. Les escarmouches entre les différents partis sont fréquentes et les accrochages récurrents sur ce territoire.

Les troupes allemandes du duc de Deux-Ponts se comportent comme une armée en croisade, et de manière méthodique, pillent et incendient les abbayes, monastères, prieurés et églises qui se trouvent sur leur itinéraire (abbaye de l'Artige, monastères d'Aureil, des Allois et de Solignac).

Les différents corps se retrouvent finalement pour la bataille de La Roche l'Abeille. Celle-ci a lieu le 25 juin. Elle est perdue par les catholiques mais n'a rien de décisif.

L'armée catholique meurt de faim dans ce pays qualifié de « stérile »⁶ déjà ravagé par les protestants. Les mercenaires du duc d'Anjou refusent de combattre déclarant « *qu'ils ne pouvaient combattre à jeun* »⁵. Mais de leur côté, les protestants souffrent tout autant et cherchent à gagner la Dordogne plus clémente.



Départ de souterrain remblayé, qui s'enfoncé. Sous l'ancien presbytère, direction l'église.

On sait quelle était l'indiscipline des gens de guerre au XVI^e siècle, souvent mercenaires, au ravitaillement inexistant et à la solde précaire. Les hommes se nourrissent comme ils peuvent, et les gens d'armes s'en vont par bandes, sans congés, se transformant en pillards. Ils ravagent la campagne, entraînant les paysans dans leur misère. Les massacres de civils ou de militaires sont fréquents (la garnison protestante laissée à Saint-Léonard est massacrée un peu plus tard par la population). La guerre s'installe, bien souvent nourrie par les seigneurs locaux.

À Saint-Pol, comme dans tous les villages pris et repris, les habitants se cachent dans les souterrains-refuges ou se barricadent dans l'église et autres châteaux, et les paysans n'osent plus se rendre dans leurs champs.

Saint-Pol est en outre siège d'un archiprêtre, desservi par une communauté de prêtres. Le village est probablement saccagé, comme le rapportent les textes, ce qui semble confirmé par le fait que les plus anciennes maisons du bourg datent de cette époque. Par bourg, il faut entendre un ensemble de constructions circonscrites autour de l'église entre les actuelles rues du Tambourinaire et du Moulin, autour de l'église. L'actuelle avenue de Limoges n'existe pas. Des lieux comme Artrat ou Les Rouchilloux, par exemple, sont encore des hameaux distincts.

Tout cela peut sembler éloigné mais il suffit bien souvent de flâner pour faire le lien avec ce passé révolu toujours présent dans les rues de ce Saint-Pol

tourmenté qui deviendra ultérieurement notre Saint-Paul. L'architecture, manifestement militaire, de l'église (surtout son chevet) rappelle des temps plus difficiles et chacun peut voir encore, juste derrière la porte, l'emplacement de la poutre de bois permettant de barricader l'église lorsqu'on s'y réfugiait. Une autre mortaise du même type est visible dans l'ancien presbytère.



Mortaise juste derrière la porte de l'église.

La présence de nombreux départs de souterrains sous les anciennes maisons du bourg (pour l'anecdote, l'un d'eux s'effondrera avenue de Limoges peu de temps avant le passage du Tour de France dans les années 70) témoigne d'autres temps. Contrairement à l'imagerie populaire, ces souterrains ne relient pas des châteaux entre eux (une légende locale rapporte même un souterrain depuis l'église jusqu'au château d'Aigueperse, soit une distance considérable sans raison). Beaucoup de ces souterrains, souvent très anciens, consistent en communication entre caves de différentes maisons. Ils sont souvent étroits et il faut parfois progresser à 4 pattes. D'autres sont de véritables souterrains-refuges creusés dans le tuff avec parfois une seule entrée, maçonnée ou défendue, qui permet à la population de se replier. Ils comportent généralement une source ou un point d'eau et permettent de stocker quelques provisions tout en se mettant à l'abri des hommes ou des éléments climatiques.

Beaucoup ont été comblés ou murés depuis les années 70 mais rappellent une époque où il fallait parfois se cacher pour survivre.



Départ de souterrain muré, sous l'ancien presbytère, perpendiculaire au précédent.

1. « *Généalogie de la famille Germain de La Pomélie* » par l'Abbé André LECLER, Limoges 1896. Traduction de l'ancien français par nos soins.

2 et 3. Chronique de ce qui s'est passé en Limousin, Marche et pays circonvoisins, par un homme curieux, dit l'Anonyme de Saint-Léonard. - 1548-1604.

4, 5 et 6. Le passage de l'armée allemande du duc de Deux-Ponts dans la Marche et dans le Limousin en 1569 par Louis DUVAL (Ed. 1873). Réédité en 2016.

